



# Cercle Arcachonnais de Pêche Sportive

## GRAND PRIX DE LA VILLE D'ARCACHON

Vendredi 17 juillet et Samedi 18 juillet 2020 (ou 31 et 01 août 2020)

Comité d'organisation	Commission Océan
Contrôle	Poutchi
Communication	VHF Canal 77
Horaires des marées 17/07/2020	Coefficient 51 - Pleine Mer 16h07 - Basse Mer 22h07
Horaires des marées 18/07/2020	Coefficient 61 - Pleine Mer 16h56 - Basse Mer 22h58
Briefing	Vendredi 17 juillet 2020 à 17H30 au siège du CAPS (présence obligatoire des skippers ou se faire représenter) Remise des bagues de thon rouge à L'issu de la réunion.
Départ	Après le briefing et pas avant 18h30
Arrivée	Samedi 18 juillet 2020 : pesée à partir de 18h00 sur le quai de la Criée du Port d'Arcachon. Heure limite de présentation 19H00 au Port d'Arcachon. Heure limite de présentation
Engagement	Jusqu'au 15 juillet 2020
Droits d'inscription	95 € par bateau - Carte Journalière Océan 50 € (par invité non adhérent)
Constitution des équipes	Maximum 6 pêcheurs par bateau - Minimum 2 pêcheurs
Zone de pêche	Océan - Libre
Règles de pêche	Traine - Lancer - Verticale - Broumé - Dérive - Maximum 10 cannes, matériel de pêche conforme à la réglementation des Affaires Maritimes.
Règles de sécurité	Le concours pourra être annulé par la Commission Pêche du CAPS (Raisons météo, sécurité,...) et sera annoncé sur le Canal 77.
Poissons pris en compte	Germon (2 Kg), Coryphène, Espadon, Marlin, Patudo et Listao. <b>SAUF THON ROUGE</b>
Attribution des points	1 point par gramme
Pesée, classement	Par bateau
Remise des prix et cocktail	19H30 au Club



# *Cercle Arcachonnais de Pêche Sportive*

## **Réclamations**

Par écrit - Cauton de 75 € à la pesée

## **Jury**

Commission Pêche Océan

## **Important**

Chaque bateau doit signaler au contrôle à terre son arrivée et son amarrage

Poissons vidés et nageoire caudale inférieure coupée

Pour toute capture, suivre la réglementation en vigueur